



MOT DE PRÉSIDENT

Au nom de mes collègues du conseil d'administration et en mon nom personnel, je veux d'abord féliciter les membres de la zec qui ont participé à notre assemblée générale annuelle qui s'est tenue par une très belle journée ensoleillée mais particulièrement froide à Tremblant le 18 mars dernier. Une assemblée générale est d'abord une occasion privilégiée pour vos administrateurs de rendre compte de leur gestion et de répondre aux interrogations des membres en plus de faire part de divers projets ou changements en lien avec l'année qui débute. Je vous invite donc à lire ce bulletin d'information afin d'en apprendre un peu plus sur votre organisme.

Nous avons aussi maintenu cette année la réduction de 8% pour celles et ceux qui ont payé leur forfait avant le 21 avril ainsi que l'abolition du droit de circulation au coût de 11,00\$ pour celui ou celle qui covoiturait avec un membre. En ce qui a trait à la présente année, nous avons procédé à une augmentation de 1,5% de nos tarifs ce qui équivaut à la hausse de l'indice du coût de la vie.

Incidentement, nous soulignons cette année le 40^{ième} anniversaire de la création des zec. En effet, celles-ci ont remplacé les anciens clubs privés de chasse et de pêche.

À vous toutes et tous, une très agréable saison 2018.

Bernard Lajeunesse, président

RAPPORT FINANCIER 2018

Le rapport financier déposé par notre vérificateur comptable dont l'exercice 2017 s'est terminé le 30 novembre dernier montre que notre situation financière est très saine. En effet, nous avons terminé avec un surplus de 34 000\$.

DIVISION DE LA ZEC EN SECTEURS DE PÊCHE

Suite à la recommandation très insistante du M.F.F.P., nous avons procédé à la création d'un deuxième secteur de pêche regroupant les lacs Némiscachingue, Culotte, Kantoskekamak, Datte et tous les cours d'eau les reliant, qui font maintenant partie du secteur II.

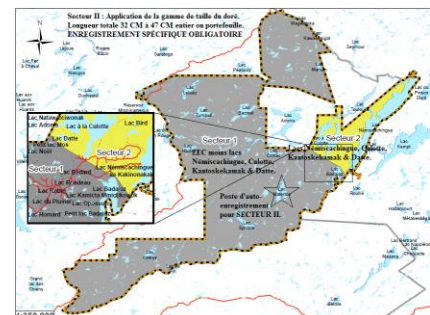
Gamme de taille du doré jaune

Dans ce nouveau secteur, la mesure qui était facultative en 2017 devient donc obligatoire et ce, pour tous les plans d'eau de ce secteur de pêche.

Enregistrement spécifique obligatoire

Tout utilisateur doit se conformer aux modalités d'enregistrement pour un secteur de pêche, soit indiquer pour chaque jour d'activité de pêche la date ainsi qu'un seul secteur (par jour) où il pratiquera cette activité. Si cet utilisateur doit, au cours de son séjour, changer de secteur pour la ou les journée(s) inscrite(s) sur sa fiche d'enregistrement, celui-ci devra se rendre à l'un des postes d'accueil afin d'y apporter les modifications appropriées. Ces postes de modifications et désenregistrement sont situés au Casse-Croûte Lu-Nic, à la Pourvoirie 100 Lacs Sud et au Club Waterloo, sans compter nos postes d'accueil officiels. Aucune perception d'argent aux postes de modification de secteur.

La longueur totale du doré est de 32 cm à 47 cm en entier ou 24 cm à 35 cm en portefeuille. Les captures doivent être identifiables, dénombrables et mesurables. Présentation obligatoire.





CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous tenons à féliciter Mme Karine Despaties qui a été élue administratrice aux AGA des zec Normandie et Mazana du 18 mars dernier. Nous avons la conviction qu'elle saura bien défendre les intérêts de l'ensemble des membres.

ACCÈS AU LAC MARIE-ANTOINETTE

Nous rappelons aux utilisateurs que ce nouvel accès conduisant au lac Marie-Antoinette est réservé aux seuls utilisateurs de V.T.T. Par voie de conséquence, l'utilisation de camionnette est interdite. Il y aura un panneau indicateur à l'entrée de ce chemin pour rappeler cette consigne.



TRAVAUX ROUTIERS

Au cours de la présente année, nous prévoyons procéder à la réfection d'une portion du chemin conduisant au lac Kealy ainsi qu'à une courte section du nouveau chemin menant au lac Bazinet. S'ajouteront à ces travaux de réfection des travaux de débroussaillage et bien sûr divers travaux de nivelage. Nous souhaitons aussi améliorer le débarcadère du lac Culotte.

FERMETURE DE LA PÊCHE

Il y aura fermeture de la pêche sur l'ensemble du territoire de la ZEC à compter du 5 octobre inclusivement, soit le vendredi précédant l'ouverture de la chasse à l'original à l'arme à feu.

GRATUITÉ POUR LES 17 ANS ET MOINS

Dans le cadre du 40^{ième} anniversaire des ZEC, la ZEC Normandie offre la gratuité aux jeunes de 17 ans et moins accompagnés d'un adulte détenteur d'un forfait annuel ou d'un droit quotidien de pêche ou de chasse aux petits gibiers. Pour avoir droit à son propre quota, le jeune doit posséder son permis de pêche ou de chasse aux petits gibiers.

Inscription valable aux postes d'accueil seulement.

STATISTIQUES DE PÊCHE ET DE CHASSE 2017

| ANNÉES | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|------------|-------|-------|--------|-------|---------|-------|---------|-------|----------------|
| ORIGNAUX | 20 | 26 | 28 | 32 | 29 (8f) | 23 | 23 (3f) | 29 | 29 (1f) |
| OURS | 6 | 9 | 8 | 6 | 7 | 16 | 12 | 14 | 22 |
| GÉLINOTTES | 920 | 1 381 | 1 415 | 1 772 | 967 | 1 205 | 1 529 | 738 | 875 |
| TÉTRAS | 526 | 525 | 787 | 451 | 576 | 654 | 675 | 461 | 410 |
| LIÈVRES | 23 | 26 | 17 | 20 | 14 | 12 | 16 | 29 | 4 |
| BÉCASSES | 11 | 22 | 4 | 13 | 7 | 7 | 16 | 5 | 7 |
| OMBLE | 8 441 | 8 338 | 8 167 | 8 918 | 7 882 | 6 777 | 6 793 | 6 744 | 6 990 |
| DORÉ JAUNE | 9 722 | 9 136 | 10 616 | 9 790 | 7 717 | 9 221 | 8 374 | 8 479 | 8 546 |
| TOULADIS | 182 | 180 | 130 | 134 | 162 | 190 | 158 | 116 | 115 |
| BROCHET | 898 | 915 | 727 | 834 | 796 | 866 | 806 | 813 | 848 |

POUR NOUS CONTACTER

BUREAU ADMINISTRATIF :
612, de la Madone
Mont-Laurier, J9L 1S9
Tél. & Tc. : 819-623-9709

POSTE D'ACCUEIL ZEC MITCHINAMECUS - CHUTES MACLEAN :
Radio téléphone : 819-587-2620 et faites le 27

Courriel : info@zec-normandie.com